

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

SAMEDI 4 NOVEMBRE 1916

Hier, en l'ancien hôtel d'Oultremont, rue de la Loi, où se trouvaient, avant la guerre, les services du cabinet de l'agriculture et des travaux publics, a eu lieu une séance à laquelle avaient été conviés MM. Buisseret, secrétaire général des finances, Janssens, administrateur général des douanes et accises, et Van Cutsem, administrateur général de la Trésorerie. L'autorité civile allemande était représentée par MM. Pochhammer, Melhorn, un conseiller de la Cour des comptes et M. Loeblich, auteur d'un projet d'impôt sur le capital que l'on voulait déterminer les représentants de l'administration belge à accepter. Ce projet frappe le capital mobilier : valeurs hypothécaires, dépôts en banque, etc., d'une taxe allant, suivant l'importance du capital, de un demi pour mille à deux pour mille.

Les fonctionnaires allemands ont cherché à établir, pour justifier l'application de ce projet, que le budget est gravement en déficit, ce que les fonctionnaires belges ont contesté. Ils ont rappelé que l'exercice de 1914 avait laissé un excédent de 54 millions pour les trois premiers mois de

l'occupation. En 1915, les recettes ont équilibré à peu près les dépenses. En 1916, par suite de l'absence presque complète de revenus des droits d'accises sur la bière et le café, le déficit s'est élevé à peu près à 30 millions. Il reste donc encore un excédent assez sérieux, résultant du budget de 1914. Aucune raison dès lors d'introduire l'impôt nouveau, d'autant plus que celui-ci ne rapporterait à peu près rien. L'impôt sur le droit de patente des cultivateurs et sur les bénéfices de guerre est déjà d'une application très difficile. Il est aisé de prévoir que l'impôt sur le capital susciterait plus de difficultés encore et que le fisc se heurterait au mauvais vouloir obstiné des imposés. Dans ces conditions, mieux vaut attendre ; s'il est démontré plus tard que l'exercice 1917 est en déficit, il sera toujours temps de chercher les moyens d'y parer.

Les fonctionnaires belges ont finalement obtenu gain de cause. Cette victoire n'est évidemment que provisoire. Mais quand on est dans la griffe de l'ennemi, gagner du temps est déjà quelque chose.